

[Texte]

Some hon. members: Agreed.

Mr. Milliken: Did we do it for the other brief as well?

The Chairman: I do not think we did.

Shall the brief to the legislative committee of the House of Commons studying Bill C-91 submitted by the Canadian Shipowners' Association be appended?

Some hon. members: Agreed.

The Chairman: Is it agreed that we shall now proceed clause by clause?

Some hon. members: Agreed.

Mr. Milliken: I would prefer to get some officials of the Treasury Board back before the committee to answer questions on this clause. I think it is very serious, and we have a problem here that we have to study.

Mr. Crosby: I think we have some of the officials here now.

The Chairman: Do we have any officials in the room from Treasury Board?

Mr. Crosby: Virtually all who appeared initially.

An hon. member: How long are we going to be sitting?

The Chairman: Hopefully we will be through some time between 12.30 p.m. and 1 p.m. I am aiming for 12.30 p.m. as a target time, but I certainly want to be out of here before the House sits at 1 p.m. if at all possible.

Mr. Crosby: Mr. Chairman, let us remove the mystery, because if we cannot meet the objections that have been raised to clause 6 of the bill then we are going to have difficulty in the clause-by-clause. So it would be sensible to determine whether we can reach any kind of understanding on clause 6 before we go to clause-by-clause.

The Chairman: We will try to work towards that, Mr. Crosby.

Mr. Crosby: Okay, We are not trying to . . .

The Chairman: No, when I said 1 p.m. I meant for this meeting.

Mr. Crosby: I should say for the record that the Treasury Board officials will take the position that the concerns expressed by the shipowners and the Shipping Federation of Canada are not well-founded—we all understand and appreciate their concerns, but they are simply not well-founded. Perhaps that is the point you could address, Mr. Lacombe—

Mr. Barry Lacombe (Assistant Secretary, Expenditure Co-ordination Directorate, Treasury Board Secretariat): Okay, sure.

Mr. Crosby:—whether you think the concerns you have heard expressed are well-founded.

Mr. Lacombe: I too am not a lawyer, but let me say that the existing section 19 has been in existence more or less since 1959. It has provided the basis for user fees, and there has not, to my knowledge, been any question of the authority underlying that particular section.

[Traduction]

Des voix: D'accord.

M. Milliken: Avons-nous fait la même chose pour l'autre mémoire?

Le président: Je ne le crois pas.

Va-t-on aussi annexer le mémoire présenté par l'Association des armateurs canadiens au Comité législatif de la Chambre des communes chargé d'étudier le projet de loi C-91?

Des voix: D'accord.

Le président: Êtes-vous d'accord pour que nous commençons maintenant l'étude article par article?

Des voix: D'accord.

M. Milliken: Je préférerais que l'on convoque de nouveau devant le comité certains fonctionnaires du Conseil du Trésor pour répondre à des questions concernant cet article. À mon avis, c'est un article très important et il présente un problème que nous nous devons d'étudier.

M. Crosby: Je pense qu'il y a certains fonctionnaires dans la salle.

Le président: Y a-t-il des fonctionnaires du Conseil du Trésor dans la salle?

M. Crosby: Pratiquement tous ceux qui ont comparu au début.

Une voix: Combien de temps encore allons-nous siéger?

Le président: J'espère que nous en aurons terminé entre 12h30 et 13 heures. En fait, je vise plutôt 12h30 parce que je tiens à partir avant que la Chambre ne commence à siéger à 13 heures, si cela est possible.

M. Crosby: Monsieur le président, éclaircissons ce mystère. En effet, si nous ne pouvons répondre aux objections qui ont été soulevées à propos de l'article 6 du projet de loi, nous allons avoir beaucoup de difficulté à l'étape de l'étude article par article. Par conséquent, il serait bon de déterminer s'il y a moyen de s'entendre au sujet de l'article 6 avant de passer à l'étude article par article.

Le président: Nous allons essayer, monsieur Crosby.

M. Crosby: D'accord. Nous n'allons pas tenter de . . .

Le président: Non. Lorsque j'ai parlé d'en terminer à 13 heures, je faisais allusion à la présente séance.

M. Crosby: Je signale aux fins du compte rendu que les fonctionnaires du Conseil du Trésor vont certainement affirmer que les préoccupations de l'Association des armateurs et de la Fédération maritime ne sont pas fondées. Ils vont dire qu'ils comprennent ces préoccupations, mais qu'elles sont tout simplement sans fondement. Vous pourriez peut-être aborder la question sous cet angle, monsieur Lacombe. . .

M. Barry Lacombe (secrétaire adjoint, Direction générale de la gestion des dépenses): D'accord.

M. Crosby: . . . et nous dire si, d'après vous, les préoccupations exprimées ici sont fondées.

M. Lacombe: Je ne suis pas avocat, moi non plus, mais je précise que l'article 19 actuellement en vigueur existe approximativement depuis 1959. C'est cet article qui autorise l'imposition de frais d'utilisation et, à ma connaissance, on n'a jamais remis en question l'autorité habilitante sur laquelle repose cet article particulier.